



Bulletin Officiel

N° 3856 Jeudi 19 Mai 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

تذكير بمقتضيات الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 المؤرخ في 18
أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جبائية ومالية لمساندة الاقتصاد الوطني 2

تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 2

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA
SOCIETE «TELNET HOLDING» 3

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 4-5

ASSEMBLEES GENERALES

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- : AGO ET AGE 6

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- : AGO 7

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA : AGO 8

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS
ELECTRIQUES – SIAME- : AGO 8

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'AGE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 9

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'AGO

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 10-12

SONEDE INTERNATIONAL 13

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 14-15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- FCPR « A.T.I.D. FUND I »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- SONEDE INTERNATIONAL

إعلام

تذكر هيئة السوق المالية أن الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 المؤرخ في 18 أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جبائية ومالية لمساندة الاقتصاد الوطني، قد رفع في الحد الأقصى القابل للطرح بالنسبة إلى الأشخاص الطبيعيين اللذين يودعون أموالا في حسابات الإدّخار في الأسهم من 20 ألف دينار إلى 50 ألف دينار. مع العلم أن الضريبة الدنيا المحددة ب 60% من الضريبة على الدخل دون اعتبار الطرح تبقى مستوجبة.

ويطبّق الإجراء على المداخل المحققة بعنوان سنة 2010 المصرح بها سنة 2011 وعلى مداخل السنوات اللاحقة.

2011 - AC - 16

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقا لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الأجل بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»

1. La Bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que l'offre publique portant sur 414 000 quotités, soit 2 070 000 composées de 1 242 000 actions anciennes et 828 000 actions nouvelles de la société «Telnet Holding», ouverte du mardi 19 avril 2011 au mardi 10 mai 2011, a été clôturée ;
2. A partir du mardi 17 mai 2011, les 10 200 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société «Telnet Holding», ainsi que les 828 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **11 028 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Principal** des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours d'introduction de 5,800 dinars. En outre, selon la classification sectorielle de l'ICB, la société «Telnet Holding» fera partie des valeurs appartenant au Supersecteur «Technologie» ;
3. Les 10 200 000 actions anciennes seront négociables en bourse à partir du **lundi 23 mai 2011** en mode Continu (Code ISIN TN0007440019 ; Mnémonique : TLNET) ;
4. Pour les 828 000 actions nouvelles souscrites, le démarrage des négociations sur ces actions sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital et seront directement assimilées aux actions anciennes ;
5. La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Quotité totale Retenue	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité attribuée par catégorie					Total OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	
UFI	36 030	100	2 601	5 751	761	2 265		11 378
TSI	15 554	349			714	10 111		10 825
CCF	19 460	68	2 396	149	1 334	1 756		5 635
AFC	287 087	467	7 542	8 096	44 356	3 688	40 433	104 115
CGI	4 618	16			1 089	160		1 249
BNA CAP	25 312	47	4 564		830	1 087		6 481
AMEN INV	53 971	117	318	12 414	1 727	3 080		17 539
MAC SA	239 341	405	25 617	149	28 587	8 898		63 251
SOFIGES	16 607	98		2 518	1 364	2 400		6 282
TUN VAL	111 872	408	12 651	720	8 466	11 397		33 234
MAXULA B	114 656	709	4 792	3 148	15 569	17 780		41 289
SICOFI	251	1			62			62
BIAT CAP	66 200	119	342		14 751	1 821		16 914
UBCI FIN	105 406	236	1 254	1 739	22 515	1 139		26 647
ATTIJARI INT	34 142	235	2 624	1 648	2 154	5 958		12 384
SBT	9 326	12		2 235	343	210		2 788
SCIF	13 913	119		194	2 703	2 204		5 101
SIFIB BH	5 207	50	114		821	1 169		2 104
FINA CORP	2 855	13			273	365		638
CGF	13 801	173	1 141		892	4 416		6 449
BEST INV	2 375	23			471	475		946
AXIS CAP	155 530	129	17 811	2 639	15 818	2 421		38 689
Total	1 333 514	3 894	83 767	41 400	165 600	82 800	40 433	414 000

NB : Chaque quotité est composée de : 3 actions anciennes et 2 actions nouvelles souscrites.

AVIS DES SOCIETES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition du résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat d'exploitation	1.923.992,241
Régularisation du résultat d'exploitation	33.933,727
Report à nouveau	1.081,969
Résultat distribuable exercice 2010	1.959.007,937
Dividendes	1.958.682,024
Report à nouveau	325,913

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2010 à 3,588 TND net par action et d'affecter le reliquat soit 325,913 au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au 19 Mai 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 Dinars par poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte et accepte la démission de Monsieur Nejib BEN SMAIL, représentant permanent de l'Union Internationale de Banques, et de l'Intermédiaire International de leurs postes d'administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination faite par le conseil d'administration à titre provisoire de Monsieur Khaled NOOMANE et de l'Union Internationale de Banques et ce, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Ils exerceront leurs fonctions d'administrateurs pendant le temps restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de porter le nombre d'administrateurs à sept et d'accorder ainsi les deux nouveaux sièges au sein du conseil à l'Union Internationale de Banques.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés pour une durée de trois ans, viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR-, porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le mercredi 25 mai 2011, à la Maison de l'Entreprise, sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

***En Assemblée Générale Ordinaire, à 15h00 :**

1. *Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2010.*
2. *Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2010.*
3. *Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2010.*
4. *Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2010.*
5. *Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2010.*
6. *Affectation des résultats de l'exercice 2010.*
7. *Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
8. *Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2010.*
9. *Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.*
10. *Fixation de rémunération des membres du comité permanent d'audit*
11. *Reconduction de l'autorisation du rachat et de la vente des actions propres de la société.*
12. *Nomination ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2011, 2012 et 2013.*
13. *Nomination ou renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2011, 2012 et 2013.*
14. *Pouvoirs en vue de formalités.*

*** En Assemblée Générale Extraordinaire, à 16h00 :**

1. *Augmentation du capital par incorporation des réserves*
2. *Modification corrélative de l'article 6 des Statuts*
3. *Pouvoirs en vue des formalités*

AVIS DES SOCIETES**Assemblée Générale****SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES****-SOTUVER-**

Siège Social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries – SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire se tiendra le vendredi 03 Juin 2011 à 15 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2010.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2010.
- 3- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2010
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2010
- 5- Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2010
- 6- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 7- Fixation de rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 8- Nomination d'un commissaire aux comptes
- 9- Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

La Société Chimique ALKIMIA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Jeudi 02 Juin 2011 à 10 heures à l'Hôtel Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2010
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2010 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Affectation du résultat net de l'exercice 2010

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2011 - AS - 463

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Vendredi 20 Mai 2011 à 10 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- **Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010 ;**
- 2- **Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010;**
- 3- **Examen et approbation des états financiers de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010;**
- 4- **Examen et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;**
- 5- **Affectation du résultat de l'exercice 2010;**
- 6- **Examen et approbation des états financiers consolidés de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010;**
- 7- **Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2010;**
- 8- **Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2010;**
- 9- **Informations sur les éventuels franchissements de seuils et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.**

2011 - AS - 464

AVIS DES SOCIETES

Projet des Résolutions AGE**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

t de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date
mai 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant total de Cinq Millions (5.000.000) de Dinars pour le porter de Trente Sept Millions (37.000.000) de Dinars à Quarante Deux Millions (42.000.000) de Dinars

Cette augmentation est réalisée par l'incorporation :

- De la réserve spéciale d'investissement créée par l'article 7-2 de la loi 93-120 pour un montant de Quatre Millions Quatre Cent Sept Mille Sept Cent Trente Cinq Dinars 328 Millimes (4 407 735,328 Dinars).
- Des résultats reportés pour un montant de Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille Deux Cent Soixante Quatre Dinars 672 Millimes (592 264,672 Dinars)

En représentation de l'augmentation du capital par incorporation de ces deux réserves, il est crée Cinq Millions (5.000.000) Actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'Un (1) Dinar chacune avec un droit de jouissance à compter du 01/01/2011.

Les Actions sont attribuées entre les différents actionnaires à raison de Cinq (05) Actions nouvelles gratuites pour Trente Sept (37) Actions anciennes.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du2011

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital par incorporation de la réserve ,l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de Quarante Deux Millions (42.000.000) de Dinars divisé en Quarante Deux Millions (42.000.000) actions nominatives de valeur nominale d'un (1,000) Dinar chacune et entièrement libérées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

AVIS DES SOCIETES

Projet des Résolutions AGO

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat bénéficiaire tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Bénéfice 2010	14 956 840,162
Report à nouveau bénéficiaire	9 906 193,517
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>24 863 033,679</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (3.700.000 dinars-3.600.000 dinars)	100 000,000
Somme portée au compte spécial de réserves spéciales d'investissement en vue de l'incorporation au capital en application de la loi 93-120	4 407 735,328
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>20 355 298,351</u>
Premier dividende (37.000 000 DT*6%)	2 220 000,000
Super dividende à distribuer	7 030 000,000
Report à nouveau	11 105 298,351

Les dividendes de l'exercice 2010 sont ainsi fixés à Deux Cent Cinquante (0,250) Millimes par action de nominal 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 2011

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2010.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cinquante Mille (50.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2010, d'un montant total brut de Quinze Mille (15.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifié par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier, et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'action à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2013 :

Mr. Yahia BAYAH

Mr. Taieb BAYAH

Mr. Tahar BAYAH

Mr. Brahim ANANE

La Société INDINVEST SICAF S.A – Représentée par Mr. Taieb BAYAH

La Société CFI – Représentée par Mr. Tahar BAYAH

Nouveau membresera désigné lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le Cabinet **AMC ERNST AND YOUNG**, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Zine ElAbidine CHERIF, en qualité de commissaire aux comptes de la société et Monsieur Naoufel AMRI, en qualité de co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2011, 2012 & 2013.

Le mandat des commissaires aux comptes qui vient d'être élu viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SONEDE INTERNATIONAL

Siège sociale : Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 juin 2011.

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2010 et présentation du rapport général du commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 et présentation par le Commissaire aux Comptes de son rapport général relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, approuve le rapport d'activités établi par le Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010 .

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION: *Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales*

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaires aux comptes établi en exécution de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve toutes les conventions et opérations y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2010 de -91 155DT en résultat reporté .

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION: *Jetons de présence*

Suite à la décision du Conseil d'administration N°8 du 27/01/2011 qui a décidé de ne pas octroyer des jetons de présence pour ses membres au titre des exercices 2010 et 2011 l'Assemblée Générale Ordinaire approuve cette décision et décide de ne pas octroyer de jetons de présence à ses membres pour les exercices 2010 et 2011

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION: *Quitus Aux Administrateurs*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : *Pouvoirs*

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou a son mandataire d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal dument signé tout pouvoir pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS A L'AGO**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES****-SOTUVER-**

Siège Social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

Projet des résolutions de La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 juin 2011.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2010, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2010.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2010	6 133 340
Résultat reporté 2009	3 596 049
Bénéfice distribuable	9 726 389
Réserve légale (10% du capital – réserves déjà constituées)	272 921
Dividende statutaire (6%)	757 950
Super dividende (19%)	2 400 175
Report à nouveau	6 298 343

- Suite -

Les dividendes de l'exercice 2010 sont ainsi fixés à 250 millimes par action de nominal de 1dinar. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves au Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2010.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2010 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2010 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Septième Résolution :

Le conseil d'administration constatant que le mandat de l'actuel Commissaire Aux Comptes arrive à expiration, propose de désigner en cette qualité, la société «GS Audit & Advisory» représentée par Mr Sami Menjour pour la prochaine mandature, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur l'exercice 2013

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 MAI 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,451%		
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,475%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,524%	999,374
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,541%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,720%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,735%	1 009,533
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,746%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,773%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,762%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,131%		997,459
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,302%	1 017,008
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,450%	1 053,390
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,519%	1 076,377
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,691%	1 042,356
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,008%		968,606
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,020%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,036%	1 035,233
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,066%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,071%	964,764
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,138%	1 059,139
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,143%		956,187

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,959	136,970		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,996	11,998		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,227	1,228		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,096	33,099		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,391	45,395		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	142,360	141,919		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	517,862	515,391		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	116,257	115,525		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	118,542	118,253		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	109,356	109,078		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	106,616	106,325		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	86,478	85,841		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	151,361	150,515		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	89,282	89,221		
14	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09-mai-11	-	100,000	100,000		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 212,420	1 209,680		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 088,562	2 076,671		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	102,936	101,641		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	114,220	113,223		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 142,013	1 140,343		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	108,625	107,458		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,190	13,030		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 468,776	5 458,419		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 332,360	6 330,448		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,972	1,974		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,698	1,698		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,968	0,973		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,715	109,726
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	102,100	102,110
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,887	102,898
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	10/05/11	3,719	103,030	100,806	100,817
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,977	100,987
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,489	108,499
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	09/05/11	3,997	103,928	101,456	101,466
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,556	101,566
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,695	101,706
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,220	107,230
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	16/05/11	4,000	102,920	100,378	100,388
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,754	101,765
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,453	105,462
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	19/05/11	3,588	106,546	107,937	104,359
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,704	103,714
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,835	103,844
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	100,705	100,715
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,945	105,955
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	16/05/11	3,915	102,457	100,048	100,059
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,438	107,447
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,357	105,365
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	16/05/11	3,963	102,745	100,261	100,272
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/11	3,777	104,552	102,108	102,117
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	106,110	106,119
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	103,265	103,274

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,674	10,675
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,523	105,533
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,651	100,660
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,497	103,569
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	69,643	69,635
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	2,808	155,524	135,356	135,116
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 339,737	1 336,644
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	101,838	101,774
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	105,162	105,121
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	09/05/11	0,755	95,575	80,401	80,403
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,594	15,571
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	246,922	245,815
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	16/05/11	2,012	51,249	42,476	42,315
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	1 984,215	1 982,175
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	12/05/11	1,386	78,987	71,605	71,552
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	10/05/11	1,293	58,113	54,226	54,166
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	97,752	97,615
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	105,318	105,059
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	94,477	94,064
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,393	11,397
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,023	12,019
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,271	15,258
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,218	15,189
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	10/05/11	0,102	12,356	10,991	10,961
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	28/04/11	0,942	128,457	102,953	102,469
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	117,042	116,759
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,463	121,362
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	17,952	17,857
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,140	100,183
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,074	103,974
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	99,926	99,907
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	125,743	126,419
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,525	9,453
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	109,193	108,217
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	112,972	112,669
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,685	98,631
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	97,854	97,707
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	167,078	168,094
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	152,403	152,457
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	138,018	138,131
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 327,774	9 391,266
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	176,707	175,146
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	115,055	115,381
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 296,713	1 275,130
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	96,036	95,717
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	103,483	104,955
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 687,605	9 602,131

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du**

CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION ANNUELLE du FCPR « A.T.I.D. FUND I »**ARRETEE AU 31/12/2010****Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire A.T.I.D Co,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de A.T.I.D FUND (I) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et Informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de A.T.I.D FUND (I) comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 6 574 624 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à 25 376 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de A.T.I.D FUND (I), ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration du gestionnaire (A.T.I.D Co) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif de A.T.I.D FUND (I) est employé, à la date du 31 décembre 2010 à raison de 48,06% dans un dépôt participatif affecté en certificats de leasing BEST LEASE, ce qui est en dépassement de la limite de 15% fixée par l'article 22 bis du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2006-381 du 03 février 2006 en matière de composition du portefeuille des Fonds communs de placement à risque.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.



AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN

Tunis, le 11 mai 2011

F.C.P.R ATID FUND (I)

BILAN arrêté au 31-12-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

31/12/2010ACTIF

AC1 - Portefeuille titres	4.1	500 000
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		500 000
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	6 093 798
a- Placements monétaires		3 173 198
b- Disponibilités		2 920 600
AC4 - Autres actifs	4.3	8 850
Total Actif		6 602 648

PASSIF

PA1 - Opérateurs créditeurs	4.4	23 711
PA2 - Crédoiteurs divers	4.5	4 313
Total Passif		28 024

ACTIF NET

CPI - Capital	4.6	6 600 000
CP2 - Sommes distribuables		-25 376
b- Sommes distribuables de l'exercice		-25 376
Actif Net		6 574 624
Total Passif et Actif Net		6 602 648

F.C.P.R ATID FUND (I)**ETAT DE RESULTAT**

Période allant du 24-04-2010 au 31-12-2010

(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 24-04-2010 au 31-12-2010	
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	83 157	
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		83 157	
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-103 864	
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-20 706	
CH2 - Autres charges	4.9	-4 670	
RESULTAT D'EXPLOITATION		-25 376	
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-25 376	
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-25 376	

F.C.P.R ATID FUND (I)**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période allant du 24-04-2010 au 31-12-2010

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 24-04-2010 au 31-12-2010
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	-25 376
a- Résultat d'exploitation	-25 376
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0
a / Souscriptions	0
Capital	0
b / Rachats	0
Capital	0
Variation de l'actif net	-25 376
AN4 - <u>Actif net</u>	
Début de période	6 600 000
Fin de période	6 574 624
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>	
Début de période	6 600
Fin de période	6 600
Valeur liquidative	996
AN6 - <u>Taux de rendement annuel (%)</u>	-0,56%

Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2010

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : A.T.I.D FUND (I).

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK), N° 88 avenue Hédi CHAKER – 1002 Tunis.

Taille du fonds : Six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2009 du 18 novembre 2009 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Couvrant la période allant de la date de l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier (C.M.F) jusqu'au jeudi 25 mars 2010 et ce quelque soit le montant souscrit. Cette période a été prolongée jusqu'au 23/04/2010 selon mise à jour du prospectus du mois d'avril 2010 visé par le CMF sous le numéro d'enregistrement 10-005

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.
La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK) et la société ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY.

Société de gestion : La société « ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY » société anonyme au capital de 560 000 dinars tunisiens.

Banque dépositaire : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK) société anonyme au capital de 50 millions de dollars américains.

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Lieu des souscriptions : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK).

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2010 sont établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers de FCPR ATID FUND (I) doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les profits sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur des actions non admises à la cote est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1. Les titres de participation s'élèvent au 31/12/2010 à 500 000 DT et correspondent à la participation du FONDS au capital de la société SERVICOM IT.

Cette participation a fait l'objet, le 05/08/2010, d'un accord conditionnel pour une prise de participation et d'un pacte d'actionnaire le 04/10/2010.

4.2 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 6 093 798 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant	Note
Placements en certificat de leasing « Best Lease »	3 119 065	4.2.1
Profits courus sur placement en certificat de leasing « Best Lease »	54 133	4.2.2
Total des placements monétaires	3 173 198	
Compte bancaire ouvert chez la BARAKA BANK TUNISIA	2 920 600	4.2.3
Total des disponibilités	2 920 600	
Total	6 093 798	

4.2.1 Le solde cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 3 119 065 DT. Les placements monétaire correspondent à un dépôt participatif affecté en certificats de leasing BEST LEASE, effectué le 10/05/2010, chez AL BARAKA BANK TUNISIA, pour le montant de 3 119 065 DT et à échéance le 31/12/2011.

4.2.2 Ces profits se détaillent comme suit :

Montant placé	Date du placement	Échéance	Clôture de l'exercice	Nombre de jour	Taux Estimé	Profit Brut	Retenues à la source	Profit Net
3 119 065	10/05/2010	31/03/2011	31/12/2010	235	3,3%	67 666	13 533	54 133

4.2.3 Le solde cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 2 920 600 DT. Ce montant correspond au solde du compte bancaire ouvert chez la BARAKA BANK TUNISIA sous le numéro 32000788118032395196.

4.3 Cette rubrique abrite l'affectation de la restitution des frais de constitution de ATID FUND (I). Les frais de constitution de ATID FUND (I), supportés par la société ATID Co ont été remboursés par le fonds durant l'exercice 2010.

Suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier, ses frais seront restitués durant l'exercice 2011 par la société ATID Co à ATID FUND (I).

L'absence de base de référence au niveau de la réglementation interne du fonds est à l'origine de la décision de restitution des montants et ce malgré l'accord des porteurs des parts.

4.4 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 23 711 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du dépositaire	20 286
Rémunération du gestionnaire au titre des placements encaissés	3 425
Total	23 711

4.5 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 4 313 DT et correspond aux honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2010.

4.6 La taille du fonds s'élève à six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens. Le nombre de parts constituant le fonds est de 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune. La liste des souscripteurs est présentée au niveau du tableau suivant :

Souscripteur	Nombre de parts	Valeur Nominale en DT	Montant des parts en DT
Arab Tunisian Bank (ATB)	1 000	1 000	1 000 000
Société de Promotion du lac de Tunis (S.P.L.T)	5 000	1 000	5 000 000
Société Modern Leasing	100	1 000	100 000
Société Folla Immobilière	250	1 000	250 000
Société Soula Center	125	1 000	125 000
Société Yasmina Center	125	1 000	125 000
Total	6 600	1 000	6 600 000

4.7 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 83 157 DT. Ce montant correspond aux revenus des placements en dépôts participatifs affectés en certificats de leasing BEST LEASE et se détaille comme suit :

Montant placé	Date du placement	Échéance	Nombre de jour	Taux	Profit brut	Retenue à la source	Profit net
1 479 205	10/05/2010	30/06/2010	51	2,0%	4 175	835	3 340
979 205	10/05/2010	30/09/2010	143	2,8%	10 778	2 156	8 622
600 000	10/05/2010	31/12/2010	235	3,3%	13 017	2 603	10 413
383 100	10/05/2010	31/12/2010	235	3,3%	8 311	1 662	6 649
3 119 065	10/05/2010	31/12/2010	235	3,3%	67 666	13 533	54 133
					103 947	20 789	83 157

4.8 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 103 864 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	83 578
Rémunération du dépositaire	20 286
Total	103 864

4.9 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 4 670 DT se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Honoraire du commissaire aux comptes	4 313
Autres services extérieurs	350
Services bancaires et assimilés	7
Total	4 670

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**SONEDE INTERNATIONAL**

Siège sociale : Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II

La Société SONEDE INTERNATIONAL , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr SAMIR LABIDI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

A C T I F	Notes	31/12/2010	31/12/2009 <small>(TND)</small>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		229	-
Moins : Amortissements		41	-
	1	188	-
Immobilisations corporelles		100 983	58 200
Moins : Amortissements		14 741	970
	2	86 242	57 230
Immobilisations financières		2 700	-
Moins : Provisions		0	-
	3	2 700	-
Total des Actifs Immobilisés		89 130	57 230
Autres Actifs non courants (charges à répartir)	4	14 384	21 575
Total des Actifs non courants		103 514	78 805
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		-	-
Moins : Provisions		-	-
		-	-
Clients et comptes rattachés		85 950	-
Moins : Provisions		-	-
	5	85 950	-
Compte de régularisation et autres actifs courants		30 416	1 627
	6	30 416	1 627
Placements et autres actifs financiers	7	812 112	700 205
Liquidités et équivalents de liquidités	8	63 253	238 224
Total des Actifs courants		991 731	940 056
Total des Actifs		1 095 245	1 018 861

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

P A S S I F	Notes	31/12/2010	(TND) 31/12/2009
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
Capitaux propres			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		-	-
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		1 000 000	1 000 000
Résultat de l'exercice		(91 155)	-
Total des capitaux propres avant affectation	9	908 845	1 000 000
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Emprunts bancaires		-	-
Total des passifs non courants		-	-
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	1 091	-
Autres passifs courants	11	185 309	18 861
Concours bancaires et autres Passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		186 400	18 861
Total des passifs		186 400	18 861
Total des capitaux propres et des passifs		1 095 245	1 018 861

ETAT DE RESULTATS EXERCICE 2010

		(TND)	
	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Revenus		199 352	-
Autres produits	12	2 131	-
Marge Brute		201 483	-
Variation des stocks produits finis			
Achats	13	109 954	-
Charges de personnel	14	45 365	-
Dotations aux amortissements et provisions		21 004	-
Autres charges d'exploitation	15	146 620	-
Résultat d'exploitation		(121 460)	-
Charges financières nettes			-
Produits financiers	16	30 305	-
Autres produits ordinaires			-
Autres pertes ordinaires			-
Résultats des activités ordinaires avant impôts		(91 155)	-
Impôt sur les bénéfices			-
Résultat des activités ordinaires après impôts		(91 155)	-
Eléments extraordinaires		-	-
Gains		-	-
Pertes		-	-
Résultat net de l'exercice		(91 155)	-
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		(91 155)	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2010

	2 010	(TND) 2009
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat net de l'exercice	(91 155)	-
Dotations aux amortissements	21 004	-
Variation :		
Clients	(85 950)	-
Stocks	-	-
Autres créances	(28 789)	-
Fournisseurs et autres dettes	167 539	-
Produits financiers des placements	(30 121)	-
Variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(184)	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(47 656)	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(42 783)	(58 200)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(229)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 700)	(3 372)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	-
Décaissements provenant de l'octroi des prêts	-	-
Encaissements provenant des remboursements des prêts	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	(45 712)	(61 572)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	1 000 000
Remboursements des emprunts en principal et intérêts	-	-
Dividendes et autres distributions payées	-	-
Produits financiers des placements	30 121	-
Décaissements pour acquisition SICAV	(111 907)	(700 205)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(81 786)	299 795
Variation de la trésorerie	(175 154)	238 223
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités	184	-
Trésorerie du début d'exercice	238 223	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	63 253	238 223

Tableau des Soldes Intermédiaires De Gestion		
(Exprimé en Dinars Tunisiens)		
	<i>Exercice clos au 31/12/2010</i>	
	31/12/2010	31/12/2009
Prestations de l'exercice	201 483	-
Revenus	199 352	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	2 131	-
Consommation externe	256 574	-
Achats consommés	(109 954)	-
Autres charges externes	(146 620)	-
Valeur ajoutée	(55 091)	-
Charges de personnel	(45 365)	-
Subventions accordées	-	-
Impôts et taxes	-	-
Excédent brut d'exploitation	(100 456)	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	(21 004)	-
Résultat financier	30305	-
Autres gains ordinaires	-	-
Autres pertes ordinaires	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat net de l'exercice	(91 155)	-

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

1) Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit tunisien totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlement en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n° 2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société s'élève à 1 000 000 DT et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à 20 DT chacune, souscrites en numéraire et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur Nominale	% d'intérêt
LA SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG International Services	5 000	100 000	10%
STUDI International	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE engineering	2 500	50 000	5%
Personnes Physiques	10 000	200 000	20%
Total	50 000	1 000 000	100%

2) Objet

LA SONEDE INTERNATIONAL a pour objet les opérations relatives à la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché international ayant pour destination principale l'Afrique et le moyen orient.

Conformément aux statuts, la Société a, notamment pour objet :

- ✓ Réalisation des études
- ✓ Suivi et supervision de projets
- ✓ Assistance technique, institutionnelle et organisationnelle
- ✓ Gestion et exploitation d'ouvrages
- ✓ Formation
- ✓ Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

3) Les faits marquants de l'exercice 2010 :

a) Conventions :

Les principales conventions signées au cours de l'exercice 2010 se présentent comme suit :

- Une convention de partenariat a été signée avec un partenaire local au Tchad en la personne du Manager de l'OSEF -Consultant.
- Une convention de partenariat a été signée avec un partenaire local au Gabon en la personne du Manager du Cabinet PC Conseil.
- Un PV a été signé avec le PDG de la SONEDE permettant de sous traiter totalement la formation des étrangers à SONEDE INTERNATIONAL.

b) Opportunités d'affaires :

Courant l'exercice 2010 la société a signé six contrats de sous-traitances (01 étude, 01 assistance, 03 suivi de travaux et 01 formation) ont été conclus. Le montant total des contrats s'élève à **856.050 DT**.

c) Moyens humains détachés en mission :

Pendant l'année 2010, neuf personnes ont été détachées de la SONEDE pour effectuer des missions de formation, d'assistance, d'études et de suivi des travaux:

- 04 Personnes pour mission longue.
- 05 Personnes pour mission courte.

d) Les Investissements :

Les acquisitions d'investissement de l'exercice 2010 cumulent un montant de **43.012 DT** et se détaillent comme suit :

- Matériels et logiciels informatiques pour une valeur totale de **8.549 DT**.
- Mobiliers de bureau pour une valeur totale de **10.263DT**.
- Une voiture de service type "SYMBOL "pour un montant de **22.700DT**.

II. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables tunisiens et définis par :

- La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

-Le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

-L'arrêté du Ministre des finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

Ces états financiers sont composés du bilan, état de résultat et de l'état des flux de trésorerie, ainsi que des notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

La comptabilité de la Société « SONEDE INTERNATIONAL ». est élaborée par le Logiciel SAGE

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Journal d'ouverture,
- Banque,
- Caisse,
- Achats,
- Vente,
- Paie,
- Opérations diverses.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Grand – livre,
- Balance générale,
- Etats financiers.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Exercice social

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre.

2. Unité monétaire:

Les états financiers de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinar Tunisien, monnaie moyennant laquelle a été versée le capital de la société.

3. Frais préliminaires

Les frais préliminaires engagés au moment de la création de la société (frais de constitution) et avant son entrée en exploitation commerciale (frais de pré-exploitation) sont comptabilisés en frais préliminaires et de pré-exploitation.

Ces frais seront amortis sur trois exercices à partir de l'entrée de la société en exploitation.

4. Immobilisations corporelles et incorporelles

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties linéairement aux taux d'amortissement pratiqués prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008, et en conformité avec l'exercice précédent.

- | | |
|--------------------------------|-----|
| - Logiciels | 33% |
| - Matériel informatique | 33% |
| - Matériel de transport | 20% |
| - Equipements de bureaux | 20% |
| - Installations et agencements | 10% |

5. Placements

Les placements sont évalués à leur cout d'acquisition à la date d'entrée, à la date de clôture ces actifs sont évalués à la valeur du marché.

III. NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Il s'agit de l'acquisition, en date du 16/06/2010, de Windows SEVEN original pour **229 DT**. Ce logiciel est amorti à hauteur de **41 DT** au taux d'amortissement de 33%.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur brute de cette rubrique au 31/12/2010 est de **100.983 DT**, amortie à hauteur de **14.741 DT**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2010

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisition de l'exercice 2010	Valeur Brute au 31/12/2010	Taux Amt.	Cumul des Amort. FIN 2009	Dotation 2010	Correction Amt. en 2010	Cumul Amt. au 31/12/2010	VCN au 31/12/2010
Logiciels	-	229	229	33%	-	41	-	41	188
Equipement de bureau	-	10 263	10 263	20%	-	380	-	380	9 883
Matériel Informatique	-	8 320	8 320	33%	-	853	-	853	7 467
Matériel de transport	58 200	22 700	80 900	20%	970	12 504	-	13 474	67 426
Installations et agencements	-	1 500	1 500	10%	-	34	-	34	1 466
TOTAL	58 200	43 012	101 212		970	13 812	-	14 782	86 430

NOTE 3 : Immobilisations financières

La valeur de cette rubrique correspond au Dépôt et Cautionnement pour **2.700 DT** au titre du loyer du siège de la société.

NOTE 4 : Autres Actifs non courants :

Les autres actifs non courants enregistrent les frais préliminaires à résorber sur 3 ans conformément à la norme SCE n° 10 :

Exercice	Valeur	Résorption	Reliquat
31/12/2009	21 575	-	21 575
31/12/2010	21 575	7 192	14 383

NOTE 5 : Clients et comptes rattachés**Clients et comptes rattachés**

COMETE	24 938
STUDI International	49 017
SCET	4 500
IDC	7 527
Différence de règlement	(31)

TOTAL	85 950
--------------	---------------

Les soldes de ces clients se détaillent comme suit :

CLIENTS	FACTURES	VALEUR
COMETE	FACT 02/2010/COMETE	10 688
COMETE	FACT 12/2010/COMETE	14 250
Total COMETE		24 938
IDC	FAC N 11/2010 IDC	7 526
Total IDC		7 526
SCET	FAC N 13/2010 SCET	4 500
Total SCET		4 500
STUDI	FAC N 10/2010 STUDI INTERNATIONAL	23 100
STUDI	FAC N 14/2010 STUDI INTERNATIONAL	25 917
Total STUDI		49 017
Total général		85 981
Différence de règlement		(31)
SOLDE		85 950

NOTE 6 : Compte de régularisation et autres actifs courants

Cette rubrique présente au 31/12/2010 une valeur de **30.416 DT** qui se détaille dans le tableau suivant:

Etat TVA DED 12%	4
Etat TVA DED 18%	270
Crédit TVA	1 236
Sous Total	1 510
Produits à recevoir	24 069
Charges constatées d'avance	4 837
Sous Total	28 906
TOTAL	30 416

✓ Produits à recevoir

Subvention CEPEX reçus en 2011 au titre des dépenses de 2010	2 131
Compléments chiffre d'affaires sur projet COMETE	21 938
Produits à recevoir	24 069

✓ Charges constatées d'avance

Loyer	3 600
Assurance voiture Renault	429
Frais syndic relative à 2011	280
Facture Shell payée en décembre 2010 et relative à janvier 2011	528
Charges constatées d'avance	4 837

Le loyer a été payé le 01/11/2010 pour une période de 6 mois : **4.590 DT**

Loyer brut	5 400
RS (15%)	810
Net à payer	4 590
6 mois	
2 mois (Novembre, Décembre 2010)	1 800
4 mois (2011)	3 600
Total	5 400

NOTE 7 : Placements et autres actifs financiers

Il s'agit des placements dans des SICAV :

Intermédiaire	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Valeur en DT
	31/12/2009	Souscription	6 796	700 205
	10/05/2010	Souscription	282	28 278
STB	21/06/2010	Souscription	1 300	130 886
MANAGER	03/12/2010	Rachat	(489)	(50 096)
	24/12/2010	Rachat	(1 461)	(150 001)
Sous Total 1			6 428	659 272
AXIS BOURSE	31/12/2010	Souscription	893	152 150
Sous Total 2			893	152 150
Gain/Rachat actions SICAV				139
Actualisation des placements au taux de clôture				613
Perte/Rachat actions SICAV				(63)
TOTAL				812 111

NOTE 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

STB	60 425
ATB	2 807
CAISSE	21
TOTAL	63 253

NOTE 9 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente ainsi :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capital social	1 000 000				1 000 000
Résultat de l'exercice				(91 155)	(91 155)
Solde au 31/12/2010	1 000 000			(91 155)	908 845

NOTE 10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des « Fournisseurs et comptes rattachés » au 31/12/2010 est de **1.091 DT**.

	Montant en DT
Med Khalil ELLOUMI	960
Sous Total	960
SONEDE facture non encore parvenue	27
STEG facture non encore parvenue	4
TELECOM facture non encore parvenue	100
Sous Total	131
TOTAL	1 091

NOTE 11 : Autres passifs courants

Les autres actifs courants cumulent au 31/12/2010 une valeur de **185.306 DT**, qui se détaille comme suit :

▪ Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	(32.989 DT)
▪ Dettes provisionnées pour congés payés	(5.641 DT)
▪ Etat organismes sociaux	(20.971 DT)
▪ Autres (CAP, Débiteurs et créiteurs divers, facture SONEDE)	(125.705 DT)

a) Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée

	Valeur
Hichem KESKES	4 362
Jalel KOCHBATI	18 014
Mabrouk BEN SALEM	5 565
Taher TRABELSI	5 048
Total	32 989

b) Etat organismes sociaux

Etat RS 5%	36
Etat RS Détachés LD	5 343
Etat RS (Permanents)	6 059
Etat RS (Loyer)	810
CNRPS	6 246
Prévoyance	2 138
Capital décès	339

TOTAL	20 971
--------------	---------------

c) Autres

Détachés Longue durée Avance Etranger	7 004
Détachés Permanents	1 508
Détachés courtes durées	9 177
Charges à payer	2 323
Facture SONEDE 2010	104 807
Provisions pour risques	886

TOTAL	125 705
--------------	----------------

1) Détail Détachés Longue durée avance étranger

Taher TRABELSI	3 011
Mabrouk BEN SALEM	2 996
Jalel KOCHBATI	997
Total	7 004

2) Détail Détachés permanents

Ilyes Saidi	223
Sana Darmoul	353
Adnen Boubaker	17
Nabil Khelifa	915

Total **1 508**

3) Détail Détachés courtes durées

EXPERTS NON ENCORE REGLES: COURTE DUREE			
Nom et Prénom	Pays	Indemnité nette	Indemnité brute
Najib El Ouafi	Rwanda	2400	2824
Houcine Naimi	Rwanda	2400	2824
Ahmed Boussefara	Libye	3000	3529
TOTAL		7800	9177

4) Détail Charges à payer

Honoraires CAC	2 233
Assurance voiture Passat	90
Total	2 323

5) Détail Facture SONEDE

Frais de constitution	6 090
Facture détachés SONEDE 2010	98 717
Total	104 807

6) Provisions pour risques

Il s'agit du risque de non retenu de l'impôt sur facture achat voiture en 2009.

NOTE 12 : Autres Produits:

Il s'agit de la subvention CEPEX reçue en 2011 au titre des dépenses effectuées en 2010.

NOTE 13 : Achats

La valeur de cette rubrique au 31/12/2010 est de **109.954 DT**. Cette valeur se détaille comme suit :

Désignation	Valeur
Achat carburant	4 516
Achat fournitures	666
Eau électricité	132
Fourniture administrative	5 402
Fourniture entretien	496
Lavage	24
Sous Total 1	11 236
FACTURE SONEDE	98 718
Sous Total 2	98 718
TOTAL	109 954

NOTE 14 : Charges de personnel

Les charges de personnels cumulent au 31/12/2010 une valeur de **45.365 DT** qui se détaille comme suit :

	Montant
Rémunération DETACHE LONGUE DUREE	38 045
Salaires SIVP	2 648
<u>Charges patronal</u>	<u>4 672</u>
Total	45 365

NOTE 15 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Libellé	Valeur en DT
Déplacement missions réceptions	18 386
Entretien et réparation	250
Frais de nettoyage	50
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	61 385
Frais déclarations mensuelles	135
Frais immatriculation CNSS	5
Frais postaux	1 334
Honoraires	3 874
Locations	1 800
Personnel détachés courtes durées	12 765
Prime du Personnel extérieur détachés permanents	37 748
Perte de change	77
Perte sur VMP	63
Primes assurance	1 629
Publicité publications relations publiques	5 783
Services bancaires	266
Droits et taxes	1 070
TOTAL	146 620

NOTE 16 : Produits financiers

Les produits financiers cumulent au 31/12/2010 un montant de 30.305 DT. Cette valeur est relative essentiellement aux produits des placements auprès de STB MANAGER. Il s'agit des dividendes encaissés durant l'exercice 2010.

Agios créditeurs	1 083
Revenus de VMP	29 038
Gain de change	184
Total	30 305

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SONDE INTERNATIONAL,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive, nous avons audité les états financiers, ci-joints, de la société SONEDE INTERNATIONAL, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat, ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration de la société dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints, qui font apparaître un total net bilan de 1 095 245 dinars et un résultat déficitaire de 91 155 dinars, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relevant de sa responsabilité. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers annuels

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société SONEDE INTERNATIONAL au 31 décembre 2010, ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annexés à nos rapports.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 11 Mai 2011

Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SONDE INTERNATIONAL,

En application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes ci-dessus.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010. Il s'agit en l'occurrence de ce qui suit:

- La SONEDE INTERNATIONAL doit au 31 décembre 2010 à la SONEDE un montant de 6 090 dinars représentant les frais de constitution de la SONEDE INTERNATIONAL payés par la SONEDE pour le compte de votre société.

Votre société a conclu avec la SONEDE en date du 20 novembre 2009 une convention n°1/2009 ayant pour objet de fixer les modalités de rémunération du personnel détaché de la SONEDE auprès de votre société. Les frais du personnel de la SONEDE détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2010 s'élève à 98 717 dinars.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre d'une convention de détachement, les primes et avantages suivants :

- Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation d'un montant net d'impôt de 2 000 dinars,
- Une voiture avec prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL, des dépenses de circulation et des frais d'entretien,
- Un contingent mensuel d'essences SP de 400 litres,
- La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général,
- Une indemnité journalière pour frais de mission à l'étranger de 250 dollars américains ;
- Une prime de bilan fixé annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général actuel ainsi qu'envers son ancien Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en dinars) :

	L'ancien Président Directeur Général		Le Président Directeur Général actuel	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Salaires	7 319	-	35 111	-
Indemnité de gestion et de représentation	4 706	-	24 312	17
contingent d'essence	1 242	-	4 114	-
Frais de mission à l'étranger	970	-	7 201	-
Total	14 237	-	70 738	17

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions et opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence d'autres conventions et opérations régies par l'article susvisé.

Tunis, le 11 Mai 2011

Samir Labidi